

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

6 juin 2012
Français
Original: anglais

Réunion de 2012

Genève, 10-14 décembre 2012

Réunion d'experts

Genève, 16-20 juillet 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts

Présenté par le Président

1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption du programme de travail.
 4. Adoption du Règlement intérieur.
 5. Point permanent de l'ordre du jour: coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X.
 6. Point permanent de l'ordre du jour: examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention.
 7. Point permanent de l'ordre du jour: renforcement de l'application nationale.
 8. Point biennal de l'ordre du jour: moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance.
 9. Adoption du rapport factuel rendant compte des travaux de la réunion.
 10. Clôture de la réunion.
-